



**Arrêté permanent d'interdiction d'accès aux  
parcs et jardins publics en cas d'alerte  
météorologique de vigilance orange ou rouge  
annoncée par météo France**

**INTERDICTION D'ACCES AUX PARCS ET JARDINS PUBLICS - RISQUE IMPORTANT DE CHUTE D'ARBRES ET DE BRANCHES DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS A VILLARS 42390**

Le Maire de la Commune de VILLARS 42390,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié successivement ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune de VILLARS 42390,

Vu la répétition d'alerte météorologique de vigilance orange ou rouge

Considérant qu'en cas d'alerte météorologique de vigilance orange ou rouge annoncée par Météo France, il y a lieu d'interdire les accès aux parcs et jardins publics de la commune

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'alerte météorologique de vigilance orange ou rouge annoncée par Météo France, le public est appelé à ne pas accéder aux sites pendant la durée de l'alerte.

Les parcs et jardins publics seront interdits d'accès à toutes personnes ou véhicules sauf services et secours.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des parcs et jardins publics à chaque alerte météorologique le nécessitant.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de Villars est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copies seront transmises à Messieurs les Directeurs des services techniques et administratifs de Villars, Monsieur le Directeur de la Police Urbaine, au service de Police Municipale, au pétitionnaire : MAIRIE de VILLARS 42390.

Fait à VILLARS,  
Le 29/01/2020

Le Maire,  
Jordan Da Silva